

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 29 février 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu la proposition du secrétaire général du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en date du 17 février 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition du secrétaire général du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatif aux marchés publics :

M. Bodon (Alain), inspecteur général des finances.

M. Cholley (François), ingénieur général des mines, président de section du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET).

Mme Hourt-Schneider (Michèle), contrôleure générale économique et financier.

M. Lovergne (Jacques), contrôleur général économique et financier.

M. Gace (Renaud), contrôleur général économique et financier.

M. Denoux (Laurent), agent contractuel responsable ministériel des achats au secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 29 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA